

SYNDICAT GENERAL

**Des personnels du GPMH
Et des personnels administratifs et de maintenance
Du Port du Havre**
www.cgt-gpmh.com

Le 21 Mars 2014

Camarades,

La direction générale vient d'adresser une note à l'ensemble du personnel afin de relancer les entretiens de progrès.

Si la direction estime que ces entretiens permettent d'apprécier vos compétences, de mesurer votre degré de maîtrise de l'emploi et l'atteinte de vos objectifs mais aussi d'échanger sur vos besoins en formation et vos souhaits de mobilité, nous estimons pour nous, que ces entretiens individuels sont un véritable risque pour chacun d'entre vous, et que notre expérience démontre que la généralisation de ce genre d'outils est en lien avec la montée des risques psychosociaux.

En effet, comment imaginer qu'un entretien de progrès puisse être profitable au salarié, si ce même salarié doit au préalable effectuer son auto-évaluation en préparation de cet entretien, ce qui ne peut que le mettre en situation d'infériorité et présenter inévitablement des risques de stress, et c'est dans cet état défavorable qu'il devra également intégrer les critiques et accepter des objectifs fixés par son « supérieur hiérarchique », où même pire qu'il devra lui-même proposer !

Ainsi nous estimons, loin d'une relation de confiance, et d'un dialogue libre et sincère entre le salarié et son hiérarchique, que ces différents entretiens individuels sont sources de problèmes ou de risques pour la santé mentale des salariés.

Sur toutes ces considérations, **nous demandons** à ceux qui ne seraient pas volontaires, **de ne pas assister à leur entretien de progrès** et nous restons disponibles au cas où celui-ci serait imposé par pressions hiérarchiques !

Volontaires ou pas, l'employeur ou son représentant, est tenu de respecter ses obligations légales en matière de respect de la santé physique et morale des salariés, relatives à l'article L 4121-1 du code du travail.

Nous vous informons également que nous mettons en place une permanence administrative le Mardi 25 MARS de 14h00 à 17h00, salle 14.
Les délégués présents à cette permanence seront à votre écoute pour tous problèmes ou questions et tenterons d'y apporter des réponses et le suivi nécessaire.

Le secrétaire général


L. DELAPORTE

Pour info et affichage